



Quels sont mes droits, si je demande le divorce à mon mari

Par **bensoltane**, le **08/06/2009** à **16:08**

Bonjour, je suis mariée et j'ai un enfant. depuis quelque année, je veux divorcer. il n'y a plus de confiance ni de communication. je me sens très mal et je n'ose pas encore faire appel à un avocat. je voudrai savoir, comment dire à mon mari que je veux divorcer? n'est ce que je perds mes droits si c'est moi qui demande le divorce? n'est ce que je risque de perdre mon appartement? nj travaille à mi-temps mais mon mari gagne bien sa vie. nquels sont mes droits et la meilleure solution? n n merci de bien me répondre

Par **jeetendra**, le **08/06/2009** à **17:33**

bonjour, le mieux c'est déjà de parler de votre projet de divorce à une association comme le CIDFF ils vous expliqueront tout ce que ça implique, contactez les, le recours à un avocat est obligatoire pour la procédure de divorce, courage à vous, cordialement n n CIDFF de Paris n 165 boulevard Sérurier n 75019 PARIS n Tel : 01 44 52 19 20 n femmesinfo@cidffdeparis.fr

Par **tottofe**, le **10/08/2009** à **17:01**

je trouve votre question aberrante de demander si vous auriez droit a de l argent en divorcant .pourquoi votre mari devrais ce priver en vous donnant une pension alors que c vous qui partais .si vous n avez plus aucun centre d interet divorcer mais ne demander rien.si lui gagne

bien sa vie faite en autant et travailler a plein temps .